

Simplot Company

Code de conduite



Contenu

Un message du président-directeur général	3
Le Code de conduite de la J.R. Simplot Company :	
Un héritage continu d'intégrité	4
Comment nous affichons notre esprit d'innovation	6
Comment nous respectons nos ressources	8
Comment nous exprimons notre passion pour les personnes	10
Comment nous incarnons notre héritage d'intégrité	14
Intégrité dans nos actions — Travailler avec le Code	17
Protection contre les représailles	17
Surveillance du code et mesures correctives	17
Demander de l'aide et faire part de ses préoccupations.....	18
Affirmer notre engagement envers le Code	18

Un message du président-directeur général

L'héritage d'intégrité de la Simplot Company est la base de notre Code de conduite, fondé sur la vision et le leadership inébranlable de Simplot depuis près de 100 ans. De nombreuses choses ont changé chez Simplot au fil des ans, mais la vision de J.R. reste la suivante : travailler dur, se comporter en bons partenaires et traiter la terre comme une ressource précieuse à respecter et à protéger chaque jour.

Le Code de conduite de la Simplot Company adopte une approche One Simplot concernant les responsabilités éthiques et juridiques de tous les employés de Simplot dans le monde entier. Le Code sert à la fois de guide concernant nos valeurs et un engagement à adopter ces valeurs.

Le Code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la Simplot Company et de ses filiales. Chacun d'entre nous a la responsabilité de lire ce Code, de le comprendre et de l'appliquer de manière cohérente. Le Code nous aide également à faire le bon choix lorsque les règles applicables ne sont pas claires.


Nous attendons de nos dirigeants qu'ils montrent l'exemple de ce que signifie le Code de conduite et que toutes les personnes qui mènent des activités au nom de notre Société, y compris les agents et sous-traitants, respectent les principes du Code.

En nous conduisant conformément au Code de conduite, nous serons en mesure de mettre nos valeurs fondamentales en pratique chaque jour. Ensemble, nous pouvons maintenir et assurer notre réputation d'entreprise citoyenne.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Garrett Lofto', written in a cursive style.

Garrett Lofto
Président-directeur général



Le Code de conduite de la Simplot Company :

Un héritage continu d'intégrité

Notre objectif

Contribuer à nourrir
notre monde

Notre mission

Donner vie aux ressources
de la Terre

Valeurs fondamentales

Passion pour les personnes | Esprit d'innovation |
Respect des ressources



Comment nous affichons notre **esprit d'innovation**



Comment nous affichons notre esprit d'innovation

Nous adoptons la vision de la société : One Simplot

Nous saisissons de nouvelles opportunités, en créant et en améliorant des produits et services de manière innovante, et nous le faisons en adoptant la vision de la société. Bien que nous valorisons la diversité de pensées, d'expériences et d'idées qui proviennent de nos opérations dans le monde entier, dans toutes nos décisions, nous considérons la « vue d'ensemble », promouvant les meilleurs intérêts de Simplot dans son ensemble. Nous sommes One Simplot. Nous avons aspiré à un haut niveau de gouvernance d'entreprise, qui voit non seulement une stricte conformité juridique, mais aussi l'adoption de normes commerciales éthiques.

Nous nous engageons à fournir les meilleurs produits et services

Nous continuons à rechercher des innovations pour créer les meilleurs produits et services afin de répondre aux besoins et goûts évolutifs des consommateurs. Nous recherchons continuellement de nouvelles façons plus durables de cultiver et d'entretenir les cultures, de gérer la croissance et le développement des animaux et d'extraire les ressources minérales de la terre. Nous nous efforçons d'atteindre le plus haut niveau de compétence en matière de production alimentaire, de sciences agricoles et de fabrication, ainsi que les disciplines connexes qui renforcent la valeur de nos activités alignées verticalement. Nous maintenons des normes éthiques élevées et nos produits et services de qualité sont sûrs pour leur utilisation prévue. Nous concevons, fabriquons et distribuons nos produits et services conformément à nos obligations envers nos clients, et dans le respect des lois, normes et réglementations en vigueur.

Nous nous engageons dans la recherche scientifique éthique

Nous nous engageons dans la recherche scientifique éthique en explorant de nouvelles idées et en développant de nouvelles technologies et de nouveaux produits. Pour garantir que nos recherches sont éthiques, nous suivons des protocoles approuvés et un contrôle approprié, en utilisant l'examen par des pairs ou la supervision de l'assurance qualité, le cas échéant. Les données sont enregistrées avec précision, correctement documentées et reproductibles, et nous appliquons des analyses statistiques ou des données appropriées.

Nous créons, appliquons et respectons les droits de propriété intellectuelle

Nos innovations sont protégées par des droits de propriété intellectuelle (PI). Nous nous efforçons de créer des actifs de PI significatifs qui servent un objectif commercial et aident à défendre et à exploiter nos droits sur la technologie, les marques, les droits des médias, le savoir-faire et les informations exclusives propres à la Société. Les actifs de PI comprennent les brevets, les secrets commerciaux, les marques de commerce, les droits d'auteur, les licences et le droit d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre nos idées et innovations. Les portefeuilles de PI de notre Société sont donc des actifs incorporels clés d'une grande valeur pour la Société. Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles d'autres sociétés et nous n'enfreindrons pas, n'abuserons pas ou ne détournerons pas sciemment ou volontairement la PI d'un tiers.



Comment nous respectons nos
ressources



Comment nous respectons nos ressources

Adopter une vision durable et à long terme

Nous choisissons de créer un avenir durable en respectant les ressources, en cultivant des innovations pour faire plus avec moins et en valorisant les personnes dans les communautés où nous travaillons, en créant une valeur économique à chaque étape. Nous nous engageons activement auprès de nos clients qui attendent de nous que nous les rejoignons sur la voie d'un avenir durable.

Nous pensons que Simplot peut être une source d'éducation, d'innovation et de leadership inspirante, car nous donnons vie aux ressources de la Terre, de manière durable. Nous apportons de l'agilité commerciale pour travailler avec nos plus grandes entreprises clientes afin de résoudre les problèmes dans le monde entier. Par exemple, nous sommes les cofondateurs de la Potato Sustainability Initiative, membres de la Roundtable for Sustainable Beef et de Field to Market, partenaires avec le Marine Stewardship Council, leaders actifs dans le 4R Nutrient Stewardship Program avec le Fertilizer Institute, et participants à un certain nombre d'autres initiatives industrielles pour encourager une collaboration préconcurrentielle sur des sujets de durabilité afin de créer un monde meilleur. Alors que nous nous approvisionnons en ingrédients bruts pour nos produits, nous nous efforçons de travailler sur le terrain avec des producteurs individuels pour améliorer les pratiques et les habitudes locales.

Protéger notre environnement

Nous nous engageons à protéger l'environnement grâce à une gestion responsable des ressources naturelles. Nous soutenons l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière et la fabrication durables pour protéger les ressources des générations futures. En préservant l'énergie, en récupérant et en recyclant l'eau, et en préservant l'habitat critique, nous travaillons dans l'ensemble de notre entreprise pour gérer soigneusement les ressources de la terre.

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement et nous nous efforçons de nous améliorer continuellement. Nous continuons à rechercher de nouvelles façons d'améliorer les produits, l'emballage et la fabrication afin de réduire notre impact environnemental. Nous nous engageons également à réduire la consommation de déchets, d'énergie et d'eau dans l'ensemble de nos opérations : trouver des moyens de réduire, réutiliser et recycler.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des plans et programmes environnementaux appropriés qui répondent à nos normes.

Protéger le bien-être animal

Chez Simplot, nous considérons le bien-être animal comme faisant partie de nos responsabilités sociales et d'entreprise, qui touchent tous les aspects de notre activité et de notre approvisionnement. Nous nous engageons en faveur d'une bonne santé animale, d'une bonne manipulation et d'un traitement humain. Nous sommes les gardiens des animaux dont nous nous occupons. Il s'agit d'un élément essentiel à une production alimentaire responsable, que nous prenons au sérieux.

Promouvoir la gestion responsable des produits

Nous nous engageons à gérer nos produits de manière responsable tout au long de leur cycle de vie. Nous promouvons la gestion responsable des produits en évaluant si ces produits et technologies sont sûrs et respectueux de l'environnement. Nous expliquons et promouvons également l'utilisation appropriée et responsable de nos produits et technologies, conformément aux normes et principes de la communauté.



Comment nous incarnons notre
**passion pour les
personnes**



Comment nous exprimons notre passion pour les personnes

Créer un lieu de travail sûr et sain

Sécurité sur le lieu de travail

Nous nous engageons à fournir et à maintenir un environnement de travail sûr et sain et nous sommes déterminés à créer un lieu de travail sans risque de blessure. Nous nous engageons à assurer le bien-être et la sécurité de nos employés, car nous savons qu'ils constituent notre plus grand atout. Nous disposons d'un cadre de sécurité complet et évolutif pour favoriser une amélioration continue de la sûreté et de la sécurité sur l'ensemble de nos lieux de travail.

Nous reconnaissons que prendre soin de la santé et de la sécurité de nos employés dépend non seulement d'installations et d'équipements techniquement sains, mais également de la création d'une culture axée sur la sécurité. Nous pensons que la santé et la sécurité sont les principales responsabilités de chaque employé et nous attendons de tous les employés qu'ils se soucient activement de leur propre sécurité et de celle des autres. Nos employés doivent toujours être conscients de leur environnement et comprendre les règles et procédures spécifiques qui s'appliquent à leurs opérations. Nous considérons qu'une seule blessure est une blessure de trop, car nous voulons que tout le monde rentre chez lui en pleine santé à la fin de la journée.

Si un employé est confronté à une situation qui lui semble dangereuse ou s'il estime qu'on lui a confié une tâche pour laquelle il n'est pas qualifié, formé ou capable de l'accomplir en toute sécurité, il doit arrêter de travailler et le signaler. Un superviseur ou un membre de l'équipe Sécurité et santé environnementale doit être immédiatement informé. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique Sécurité et santé environnementale.

Drogues et alcool

Nous nous engageons à protéger la sécurité, la santé et le bien-être de tous les employés. Il est donc essentiel que le jugement de l'employé soit clair non altéré par la consommation de drogues ou d'alcool. Aucun employé de Simplot ne doit jamais entreprendre de travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues, car cela crée un environnement de travail dangereux pour tout le monde.

L'alcool peut être servi pendant les événements autorisés de la Société. Même dans ces cas, tous les employés doivent faire preuve de modération et de discernement.

Violence sur le lieu de travail

Un lieu de travail sûr et sécurisé est essentiel et nous ne tolérerons pas les actes et menaces de violence sur le lieu de travail, car ils affectent négativement la sécurité, la sûreté et la santé. Nous interdisons tout acte violent ou physiquement agressif, même s'il s'agit d'une blague.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez reçu une menace de violence ou avez été victime d'un acte violent, vous avez le devoir de signaler la situation immédiatement. Si vous, vos collègues ou toute autre personne faisant des affaires avec la Simplot Company êtes en danger immédiat, contactez les autorités locales, puis le service Sécurité mondiale. Enfin, faites un suivi avec votre responsable ou une autre ressource répertoriée dans ce Code.

Assurer un traitement équitable

Nous nous engageons à traiter équitablement tous les employés. Chaque employé de Simplot a le droit d'être traité de manière égale et avec respect, dignité et courtoisie. Nous prenons toutes les décisions d'emploi, y compris la sélection et la conservation, sur la base de la capacité d'une personne à effectuer son travail et à contribuer à l'entreprise.

Simplot s'engage à fournir un environnement exempt de discrimination et de harcèlement. Tous les employés de Simplot ont le droit de se rendre sur un lieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement, de menaces, d'intimidation et de violence, quelle qu'en soit la nature ou la base.

Simplot interdit toute forme de harcèlement, qu'il soit basé sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle réelle ou suspectée, l'identité sexuelle, la religion ou l'affiliation religieuse perçue, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle d'une personne. Si de tels problèmes surviennent, les employés doivent s'exprimer sans crainte de représailles.

Les employés peuvent s'attendre à ce que toute situation de discrimination, de harcèlement, de menaces, d'intimidation ou de violence fasse l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, voire de poursuites civiles ou pénales.

Normes de travail équitables

Chez Simplot, nous soutenons les droits fondamentaux de l'homme pour tous et nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de l'homme en menant nos activités conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous interdisons l'utilisation de toutes les formes de travail forcé, y compris le travail forcé, l'esclavage, la servitude pour dettes, le travail carcéral sous contrat ou involontaire et toute forme de trafic ou d'exploitation des êtres humains, y compris l'importation de marchandises entachées d'esclavage ou de trafic d'êtres humains. Nous interdisons l'emploi d'enfants mineurs ou de travailleurs forcés et nous interdisons également les punitions ou les abus physiques. Dans nos pratiques d'emploi, nous respectons le droit des employés de s'associer ou non à un groupe, tel qu'autorisé par les lois et réglementations applicables et conformément à celles-ci. Nous nous conformons aux lois sur l'emploi dans tous les marchés où nous exerçons nos activités.

Honorer nos différences

Simplot accepte et célèbre la différence, et valorise la diversité. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances pour tous, y compris les employés et les candidats. Nous pensons que nos employés du monde entier méritent d'être traités avec équité, respect et dignité. Nous respectons les attributs et les perspectives uniques de chaque employé, car en tant qu'entreprise mondiale, nous pensons que l'exploitation d'idées et d'expériences diverses crée une culture innovante et dynamique, contribue à nos relations et garantit la réussite.

Prendre soin des clients et des consommateurs

Nous sommes fiers de nos produits, et nos marques offrent à nos clients et consommateurs de la valeur et de la qualité. Nous nous engageons en faveur de la santé et du bien-être de nos consommateurs, et nous offrons une large gamme de choix de produits pour répondre à leurs besoins et préférences variés. Nous fournissons des informations nutritionnelles factuelles pour permettre à nos clients de faire des choix alimentaires éclairés pour eux-mêmes et

leurs familles. Nous prenons au sérieux le défi de promouvoir et d'améliorer la santé des consommateurs grâce aux produits alimentaires que nous proposons. Pour les produits tels que les nutriments des cultures, les compléments pour la santé animale, les semences et les vivres, notre mission est d'offrir des produits sûrs, efficaces et progressifs qui aident à nourrir le monde, aujourd'hui et demain.

Sécurité alimentaire

Il est essentiel que la nourriture que nous créons pour nos clients soit sûre. Non seulement la sécurité alimentaire fait partie de notre responsabilité en tant que bonne entreprise citoyenne, mais elle est également essentielle à la croissance continue et à la rentabilité de notre entreprise. Nous prenons des mesures rigoureuses pour nous assurer que nos normes de sécurité et de qualité répondent ou dépassent les exigences gouvernementales applicables et nous soutenons des mesures supplémentaires pour aider à protéger les consommateurs et assurer la sécurité de nos approvisionnements alimentaires. Nous travaillons également avec les fournisseurs pour nous assurer que les ingrédients sont surveillés, testés et suivis. Enfin, il incombe à chaque employé de Simplot de suivre toutes les politiques et procédures de sécurité et d'hygiène applicables.

Sécurité des produits

Simplot promeut les normes les plus élevées en matière de sécurité des produits. Les consommateurs s'attendent à ce que les produits qu'ils achètent soient sûrs, et nous savons que la sécurité des produits est également essentielle à notre réputation. Afin d'instaurer la confiance dans nos produits, nous respectons ou dépassons les exigences légales s'appliquant à la sécurité de nos produits. Tout employé impliqué dans la gestion ou la manipulation des matières premières, des processus de production ou des produits finis doit se conformer à la politique de la Société et aux procédures de sécurité des produits afin d'éviter la contamination, la détérioration ou l'altération inappropriée des produits.

Contribuer à nos communautés

Simplot s'engage à soutenir les communautés où nous sommes présents, en s'engageant dans des programmes communautaires qui font une différence réelle et à long terme pour les individus, les communautés et l'environnement.

Bien que nos initiatives prennent de nombreuses formes différentes, elles partagent un point commun : nous investissons dans le potentiel que nous voyons autour de nous. Cela signifie que nous nous efforçons d'enrichir la société dans son ensemble en soutenant les arts, les activités, l'éducation communautaire et la jeunesse. Bien que nous réalisions des investissements financiers dans ces communautés, nous cherchons également à faire des investissements qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

Nos initiatives consistent également à donner à nos employés les moyens d'adopter un mode de vie sain.



Comment nous incarnons notre héritage d'intégrité



Comment nous incarnons notre héritage d'intégrité

Nous créons et tenons à jour des dossiers exacts

Une tenue de registres et de rapports précise est essentielle à la réputation et à la crédibilité de Simplot. Tous les employés doivent s'assurer que les informations commerciales enregistrées sont honnêtes, exactes et dans les délais. Tous les documents financiers doivent refléter les transactions de notre Société et se conformer aux normes comptables et aux politiques financières approuvées. Nous interdisons l'utilisation de fonds et de transactions non divulgués. Tous les registres et documents commerciaux doivent être véridiques, exacts, complets et conservés conformément à la politique et aux procédures de conservation des documents de Simplot.

Nous sommes en concurrence loyale et respectons les lois sur le commerce international

En tant que Société, nous sommes tenus de respecter les lois et réglementations commerciales dans les pays où nous exerçons nos activités. Nous nous efforçons d'être en concurrence loyale sur tous les marchés sur lesquels nous opérons, conformément aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence en vigueur. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables en matière de commerce international, y compris les réglementations en matière de contrôle des importations et des exportations, et à respecter les sanctions et les lois anti-boycott.

Nous nous engageons à respecter des normes de publicité et de marketing véridiques

Nous pensons que la publicité et le marketing responsables nous aident à informer nos clients et consommateurs sur les avantages de nos produits et innovations. La publicité et la commercialisation de nos produits sont effectuées de manière équitable, sur la base des faits. Les employés doivent se conformer à nos politiques relatives à l'approbation de l'étiquetage, de la publicité, du conditionnement, du rappel de produit et des procédures connexes.

Nous évitons les conflits d'intérêts

Nous ne nous engageons pas dans des activités qui créent, ou semblent créer, un conflit entre nos intérêts personnels et les intérêts de Simplot. Nous n'acceptons pas les courtoisies professionnelles (telles que les cadeaux, faveurs ou divertissements) qui ont une valeur supérieure à ce que nous pourrions raisonnablement retourner, ou qui nous obligent ou semblent nous obliger à agir d'une manière contraire à notre Code ou à la loi. Tous les employés doivent éviter les activités et intérêts personnels qui pourraient entrer en conflit avec les responsabilités qu'ils ont envers Simplot. Les employés ne doivent pas chercher à obtenir un gain financier pour eux-mêmes ou abuser du poste qu'ils occupent.

Nous respectons les droits de nos employés à s'engager dans des activités politiques de leur choix. Un employé doit indiquer clairement que les activités politiques ou civiques dans lesquelles il s'engage sont ses opinions et ses actions et non celles de la Société.

Nous refusons d'effectuer des paiements inappropriés

Simplot s'engage à maintenir des normes éthiques élevées dans ses relations avec les agents publics, les entreprises et les particuliers. Simplot interdit toute forme de corruption ou de pot-de-vin. Les employés ne doivent pas chercher à influencer autrui, directement ou indirectement, en promettant ou en versant des pots-de-vin ou des dessous-de-table, ou en prenant toute autre mesure contraire à l'éthique ou susceptible de ternir notre réputation d'intégrité. Les employés ne doivent pas accepter ou offrir de cadeau ou de paiement qui est ou peut être interprété comme un pot-de-vin.

Nous protégeons les actifs de la société et utilisons les technologies de communication électronique de manière responsable et professionnelle

Les actifs de Simplot sont essentiels à la compétitivité et à la réussite de notre entreprise. Nos actifs sont fournis à nos employés pour la conduite efficace des activités de la société. Tous les employés doivent protéger ces actifs, y compris, mais sans s'y limiter, les espèces, l'équipement physique dans nos installations de traitement et de fabrication, les ordinateurs, les téléphones portables et l'équipement de travail personnel. Le vol, la fraude ou le détournement d'un actif de la Société par un employé est strictement interdit. La technologie de la Société ne doit être utilisée que pour des activités commerciales légitimes par des personnes autorisées. L'accès à la technologie de la Société et son utilisation doivent être responsables, professionnels et conformes au Code et aux politiques de la Société.

Nous protégeons les informations et les données confidentielles

Les informations et les données de la Société sont précieuses pour Simplot. Tous les employés doivent protéger les informations de la Société qui ne sont pas destinées à être divulguées publiquement. Les employés ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles de la Société, telles que les activités de recherche et développement, les rapports de ventes et de bénéfices, les plans marketing, les processus de fabrication, les acquisitions ou investissements potentiels et/ou les prix payés pour l'approvisionnement et d'autres secrets commerciaux. Tous les employés doivent respecter la confidentialité des informations personnelles d'autrui.

Nous respectons la vie privée et les données des employés

Nous reconnaissons et respectons les informations relatives à la vie privée des employés, clients, fournisseurs et autres personnes avec qui nous interagissons. Nous recueillons et traitons les informations à caractère personnel à des fins commerciales de manière légale et transparente. Nous prenons des mesures raisonnables pour protéger la sécurité de nos dossiers contenant des informations à caractère personnel et nous nous assurons que ces dossiers sont correctement conservés.

Nous faisons appel à des fournisseurs et partenaires appropriés

Nous sommes convaincus qu'il est important de faire affaire uniquement avec des fournisseurs, sous-traitants et clients qui adoptent des normes de comportement élevées en matière d'éthique commerciale. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les lois et réglementations en vigueur et qu'ils se conforment aux principes de notre Code. Nous n'utiliserons pas sciemment des fournisseurs qui enfreignent les lois relatives à l'emploi, à l'environnement ou à la sécurité. Nous ne traiterons pas avec un fournisseur qui emploie des enfants, des prisonniers ou impose du travail forcé, ou qui s'engage dans toute autre pratique d'emploi contraire à l'éthique. Après avoir envisagé des offres concurrentes, nous achèterons des biens ou des services en fonction de la valeur, de la qualité, de la conformité à nos normes et de la capacité du fournisseur à répondre à nos exigences. Les relations personnelles ou familiales ne doivent pas influencer la décision d'un employé d'attribuer un contrat à un fournisseur.



Intégrité dans nos actions Travailler avec le Code



Intégrité dans nos actions—

Travailler avec le Code

Chez Simplot, l'intégrité n'est pas négociable. Nous avons un engagement inébranlable envers l'honnêteté, la qualité et le respect mutuel. Nous serons fidèles à nos paroles et livrerons ce que nous promettons.

Simplot interdit toute forme d'activité frauduleuse. La fraude comprend, sans s'y limiter, les actes malhonnêtes ou trompeurs ; le détournement de fonds ; la falsification ou l'altération d'instruments ou de documents négociables ; le détournement d'actifs de la Société, d'un employé, d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur ; la conversion en utilisation personnelle de tout actif de la Société ; et la falsification des registres ou des états financiers de la Société.

Tous les employés sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables et au Code partout où nous exerçons nos activités, mais si la loi entre en conflit avec le Code, nous respecterons la loi. Les politiques de l'entreprise et de l'unité commerciale peuvent également s'appliquer et compléter le Code. Il est de la responsabilité de chaque employé de comprendre les lois en vigueur dans le pays où nous opérons, ainsi que de lire et de comprendre le Code.

Si vous avez des questions sur l'applicabilité d'une loi, vous devez contacter le Service juridique. Si vous avez des questions sur la manière d'appliquer le Code, utilisez les ressources énoncées dans la section du Code [Demander de l'aide et faire part de vos préoccupations](#).

Signalement obligatoire des violations graves du Code

Les employés confrontés à une situation impliquant des conditions de travail dangereuses, le vol, le détournement de fonds, une appropriation illicite, une mauvaise conduite environnementale, la corruption, le harcèlement, la discrimination ou toute autre activité illégale ou infraction grave au Code ont le devoir de s'exprimer et de signaler rapidement cette mauvaise conduite. Les signalements des employés doivent être effectués conformément aux directives fournies dans ce Code.

Protection contre les représailles

Simplot ne prendra aucune mesure à l'encontre d'un employé qui soulève un problème éthique ou juridique de bonne foi. Nous ne tolérons aucune forme de représailles de la part d'une personne à l'encontre d'un employé qui a fait part d'une préoccupation ou effectué un signalement de bonne foi.

Nous enquêterons sur toutes les préoccupations soulevées dans la mesure où les faits et circonstances le justifient. L'enquête restera confidentielle dans la mesure où seules les parties ayant un besoin impératif de savoir seront impliquées. Tous les signalements de faute doivent être faits de bonne foi. Comme toute autre faute professionnelle, le fait de déposer intentionnellement de faux signalements ou des signalements trompeurs entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Surveillance du code et mesures correctives

Le respect de ce Code de conduite est un élément essentiel de notre réussite commerciale. Le responsable mondial de l'éthique et de la conformité supervisera l'administration du Code de conduite et la résolution des problèmes d'éthique et de conformité soulevés par les employés en coordination avec le Service juridique, les RH, les services mondiaux et les unités commerciales concernées.

Demander de l'aide et faire part de ses préoccupations

Si vous avez des questions sur le Code, vous devez en parler à votre équipe de direction ou à l'une des ressources citées ci-dessous. Si vous êtes confronté à une situation ou à un problème qui est, ou pourrait être, une violation du Code, vous devez prendre les mesures appropriées pour y remédier.

Des conseils et une assistance sont disponibles auprès de différentes sources :

- Votre équipe de direction. Vous pouvez poser vos questions ou faire part de vos préoccupations à votre responsable, ou si vous estimez que votre responsable n'a pas pris les mesures appropriées, vous pouvez également vous adresser à un autre membre de l'équipe de direction.
- Ressources humaines. Vous pouvez parler directement et honnêtement avec votre responsable RH si vous n'êtes pas sûr(e) de la marche à suivre dans une situation donnée.
- Service juridique. Vous pouvez demander des conseils et des avis à n'importe quel membre du Service juridique, ou à notre directeur juridique.
- Ligne d'assistance des employés de Simplot. Vous pouvez signaler une infraction aux normes énoncées dans le Code ou toute autre préoccupation grave de manière anonyme, par le biais de la Ligne d'assistance des employés dédiée aux signalements, disponible sur Internet à l'adresse employeereportinghotline.simplot.com.

Affirmer notre engagement envers le Code

Bien que de nombreux facteurs aient contribué au succès de Simplot, la fondation a été la combinaison du leadership inébranlable de Simplot et de sa passion pour le bien-être et l'épanouissement professionnel de ses employés. L'intersection du leadership et de l'épanouissement professionnel est le respect : lorsque nous suivons nos Valeurs fondamentales et nous respectons les uns les autres ainsi que les ressources de la Terre, une approche éthique suit naturellement.

Alors que nous nous engageons à nous tenir mutuellement responsables à travers des conversations et des actions respectueuses, nous respecterons les valeurs et l'éthique de One Simplot. Dans le cadre de la garantie que le Code et cet engagement sont compris et respectés dans le monde entier, la Société poursuivra des activités pour s'assurer que le Code est consulté, compris et accepté par tous les employés et/ou tiers concernés.

